

Actualités du SEVF...



Alors que le Ministre Drainville avouait aux médias qu'il avait fait des compressions budgétaires de près de 700 millions de dollars dans le réseau de l'éducation, il annonçait sa décision d'interdire le cellulaire à l'école. Résultat : les médias n'ont fait que parler de l'interdiction du cellulaire (et quelque peu de l'imposition du vouvoiement). **Le ministre Drainville** – ancien journaliste, faut-il le rappeler? – a ainsi **fait écran aux sujets encore plus importants qui plombent actuellement tout le réseau scolaire, notamment tous les projets de loi que son gouvernement adopte ou tente de faire adopter.** À ce niveau, au cours des dernières semaines, le SEVF avait parlé des projets de loi 47, 89 et 94. Mais – le croirez-vous? – il y en a un nouveau qui s'ajoute à cette liste : **le projet de loi 100 qui s'attaque de manière frontale à la négociation locale du personnel enseignant!** Vous en saurez un peu plus long à ce sujet au fil de votre lecture de *L'abCD*.

Au niveau local, nous venons de terminer la période d'affectation et de mutation pour le personnel enseignant détenant un poste régulier à temps plein (E1). Votre bulletin *L'abCD* en fait également un bref résumé ci-dessous. Pour la préparation de cette période d'affectation et de mutation, le SEVF a été à même de constater qu'il a été difficile de recevoir les informations à temps (ou de recevoir toutes les bonnes informations) de la part du CSS. Ce qui peut nuire à son travail de représentation de ses membres. Il faut donc redoubler d'ardeur et « ne pas lâcher le morceau » pour exercer la meilleure vigilance possible!

Affectations 2025-2026

Divers documents

Le bassin d'affectation et mutation du secteur des jeunes, pour les postes réguliers à temps plein (E1), s'est déroulé par Teams le 9 mai dernier en avant-midi. Il s'agissait d'une année plutôt « tranquille » d'un point de vue global pour le mouvement de personnel enseignant puisque 13 de nos membres ont été mis en surplus dans leur établissement (8 au préscolaire et 5 au primaire).

Suite à cet avant-midi du 9 mai dernier, **il restait plus d'une soixantaine de postes vacants au secteur des jeunes** (23 au secondaire, 26 au primaire, 2 au préscolaire et 11 en adaptation scolaire). Et rappelons que ces chiffres peuvent encore « bouger » d'ici la séance d'intérêt du 26 juin prochain (pour certaines disciplines) ou les séances d'affectations qui auront lieu au début du mois d'août 2025.

Au niveau de la **formation professionnelle** et de l'**éducation des adultes**, le SEVF est toujours en attente d'une confirmation de la part des Ressources humaines de notre Centre de services scolaire mais il devrait aussi y avoir **quelques postes vacants**. Plus d'informations à venir bientôt concernant ces deux secteurs d'enseignement.

Congés sans traitement - Balises

Le SEVF et notre CSS travaillent actuellement sur un projet d'entente concernant certaines **balises pour les congés sans traitement à temps partiel**. Ces discussions sont importantes considérant le fait que, **en vertu de la convention collective locale, l'employeur n'est pas obligé d'accepter ce genre de congé**.

Ces balises pourraient donc **prévoir que le personnel enseignant ayant demandé un congé partiel sans traitement** (raisons personnelles, enfant de moins de 5 ans, retraite progressive) **soit obligé de revenir au travail à 100% advenant le cas où la personne assurant son remplacement** (ayant un poste « E2 ») **doive quitter sa tâche**. Les balises ainsi adoptées prévoiraient un court laps de temps pour que l'employeur puisse combler le poste laissé vacant par la personne remplaçante absente (avant que les enseignantes et enseignants bénéficiant de leur congé soient obligés de revenir au travail à temps plein). Ainsi, le SEVF œuvre toujours à maintenir les droits de ses membres concernant ces congés. Et, dès qu'une entente sera signée avec l'employeur, toute l'information sera transmise dans les établissements.

Dossier pédagogique – Nouveaux contenus obligatoire au secteur « Jeunes »

Vers la mi-avril 2025, le Ministère de l'Éducation a fait parvenir une communication à tous les centres de services scolaires du Québec concernant une **nouvelle imposition de contenus obligatoires** dans les domaines généraux de formation (DGF) au secteur des jeunes. Il s'agit de contenus **en lien avec la violence et l'intimidation** qui devront être présentés aux élèves de toutes les écoles primaires et secondaires : 7 heures par année au préscolaire et au primaire ainsi que 9 heures par année au secondaire.



Le Ministère a produit 23 fiches permettant le développement de compétences personnelles et sociales chez les élèves ainsi qu'une **formation de 90 minutes pour les membres du personnel**. Le tout peut être aussi « adaptable » pour l'éducation des adultes et la formation professionnelle.

Notre Fédération, la Fédération des syndicats de l'enseignement (la FSE-CSQ), a fait valoir à plusieurs occasions au Ministère que :

- Le personnel enseignant est déjà débordé;
- Le temps d'enseignement est précieux;
- Les ajouts de contenus obligatoires sont une charge et l'école ne peut tout faire;
- Cette charge ne devrait pas reposer essentiellement sur le personnel enseignant.

Pour ce dernier élément, les communications du Ministère concernant cet ajout de contenus obligatoires sont toujours claires : on s'adresse à tous les membres du personnel et non seulement aux enseignantes et enseignants. Il nous appartient donc de porter une attention particulière, dans nos établissements, lorsque nous prendrons des décisions en lien avec ce nouvel ajout fait dans le cadre du *Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles 2023-2028 – Gouvernement du Québec*.

Élèves en « lien éducatif »

Une problématique a été soulevée au cours des derniers mois dans divers établissements : des **élèves en « lien éducatif »** qui **peuvent occasionner des surplus de tâche pour le personnel enseignant**.

Ce sujet, qui a été abordé lors du CD du mois de mai, fait référence à des élèves qui, inscrits sur notre liste d'élèves, seraient absents physiquement de l'école (pour diverses raisons). Certaines enseignantes ou certains enseignants se sont même fait demander de tenir, sporadiquement, des rencontres Teams avec ces élèves en « lien éducatif ».

Le SEVF a donc rappelé à toutes les personnes déléguées **d'exercer une vigilance dans leur établissement à ce sujet**. Pour tout type d'élève qui demeure en « lien éducatif » avec son groupe régulier, **la tâche de l'enseignante ou de l'enseignant ne peut pas être alourdie**. Par exemple, il existe toute une différence entre simplement fournir des indications aux élèves absents sur le travail manqué et à accomplir versus tenir des rencontres virtuelles pour donner des explications manquées en classe.

Il est donc important **que tout membre du SEVF**, devant maintenir un « lien éducatif » avec un ou plusieurs de ses élèves absents, **ne soit pas en surplus de tâche à cause de ce genre de situation**, et ce, qu'il s'agisse de sa tâche éducative (en présence d'élèves) ou de ses autres tâches professionnelles. En cas de doute, il ne faut pas hésiter à consulter une personne déléguée de son établissement ou une enseignante ou un enseignant libéré au centre administratif du SEVF.

Négociation sectorielle 2023 –

Bilan



Lors du CD de mai dernier, **le bilan de la consultation concernant le négociation sectorielle 2023** a été présenté aux personnes déléguées. Il s'agit des résultats de consultation pour le SEVF, consultation à laquelle **370 de nos membres ont répondu**. Rappelons ici que, lorsque nous parlons de négociation sectorielle, il s'agit de la négociation pour le personnel enseignant seulement.

Plusieurs sujets étaient abordés pour cette consultation : la consultation pour l'élaboration de la demande syndicale, le dépôt syndical en tant que tel, l'entente de principe (ou projet de règlement), la mobilisation en Front commun, la mobilisation sectorielle, la grève et les communications en lien avec la mobilisation.

Si vous désirez tous les détails de ce bilan tout de même fort positif, vous n'avez qu'à **vous informer auprès de vos personnes déléguées qui l'ont reçu par courriel**.

Au niveau de notre Fédération, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), **plusieurs pistes de réflexion sont déjà amorcées concernant la négociation nationale 2028**. Au niveau local, nous devons réfléchir à l'obligation d'être présent ou non à l'assemblée générale pour pouvoir exercer son droit de vote, la possibilité d'exercer son droit de vote en ligne, la mise en place d'un fond de grève (et non seulement d'un simple Fonds de résistance syndicale comme il existe déjà au SEVF).

Au niveau national, plusieurs réflexions sont déjà en cours, notamment : la mise en place d'une forme d'embargo suivant le vote visant l'adoption d'une proposition de règlement, la fréquence et le niveau de détail des communications lors de périodes cruciales de négociation, la création d'une identité graphique neutre et propre à la FSE-CSQ à utiliser lors de toutes les périodes de négociation (sans thème spécifique), le recours ou non à la grève de courte durée ainsi que l'identification du meilleur moment pour ériger un plan de mobilisation (sans être prématuré ni trop tard). Bref, **le travail concernant la future négociation est bel et bien amorcé!**

Projet de loi 100

Le nouveau projet de loi 100 déposé par le gouvernement caquiste s'intitule : *Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs public et parapublic*. Comme il s'agit d'un dépôt tout récent, notre Centrale (la CSQ) et notre Fédération (la FSE-CSQ) sont en mode « analyse » concernant ce projet de loi. Mais d'entrée de jeu, il s'avère évident que **le personnel enseignant des centres de services scolaires est le plus touché par le projet de loi 100**.

Ce PL 100 souhaite notamment **modifier de manière substantielle les matières locales et les arrangements locaux de notre convention collective**. Ce qui veut dire que les **congés sans traitement**, les **listes de priorité d'emploi** ou certains **congés spéciaux comme nos visites chez le médecin spécialiste** pourraient être supprimés de nos droits ou être grandement affectés! De plus, la gouvernance patronale serait modifiée pour donner beaucoup plus de poids au Conseil du trésor lors de la négociation de la convention collective. Bref, il semble que notre gouvernement employeur-législateur veut s'arranger pour affaiblir le personnel enseignant lors de la prochaine période de négociation... Le gouvernement pourra toujours arguer qu'il donnerait le droit aux travailleuses et aux travailleurs de faire la grève plus rapidement, mais il ne faut pas oublier le projet de loi 89 qui, lui, souhaite amoindrir (voire anéantir) le droit de grève!

Bref, notre Centrale et notre Fédération poursuivent l'analyse de cet autre projet de loi caquiste. Du même coup, elles regardent **toutes les possibilités de démarches** (lobbying, dépôt de mémoire lors de la commission parlementaire, mobilisations...) **pour contrer cette nouvelle tentative d'affaiblissement du mouvement syndical** (et de représentation de tous nos membres).

Santé et sécurité au travail –

Nomination d'une personne représentante par le SEVF

Suite à deux appels de mises en candidature effectués par le SEVF et suite à des entrevues faites avec quelques candidatures retenues, **le Conseil exécutif a pris une décision concernant la nomination de sa personne représentante en Santé et sécurité au travail**. La personne ainsi nommée est **monsieur Samuel Giguère**, enseignant au secondaire en mathématique.

Des discussions se poursuivent avec l'employeur et les organisations syndicales des autres corps d'emploi de notre CSS concernant le pourcentage de libération que monsieur Giguère aura en 2025-2026 pour remplir ses nouvelles fonctions. **Toutes nos félicitations pour cette nomination... et un énorme merci à la quinzaine de personnes qui ont soumis leur candidature!**

1, 2, 3... GO !

3 juin 2025	Conseil de délégués (Club de golf Métabéroutin)
5 juin 2025	« 4 à 7 » de fin d'année du SEVF (Club de golf Métabéroutin) **Il faudra surveiller vos courriels pour les inscriptions**
17 juin 2025	Rencontre du personnel enseignant à statut précaire (Club de golf Métabéroutin)
26 juin 2025 À compter de 8h (Le CSS transmettra une convocation avec l'heure précise à chacun des enseignant(e)s de la liste de priorité)	Séance d'affectation du personnel enseignant régulier à statut particulier (E2) – Adaptation scolaire, spécialistes, secondaire (Centre de services scolaire, salles 016A et 016B)
26 juin 2025 À compter de 13h (Le CSS transmettra une convocation avec l'heure précise à chacun des enseignant(e)s de la liste de priorité)	Séance de validation d'intérêt pour des postes – Adaptation scolaire, spécialistes, secondaire (Centre de services scolaire, salles 016A et 016B)
6 août 2025 À compter de 8h (Le CSS transmettra une convocation avec l'heure précise à chacun des enseignant(e)s de la liste de priorité)	Séance d'affectation du personnel enseignant régulier à statut particulier (E2) – Préscolaire et primaire (Centre de services scolaire, salles 016A et 016B)
7 et 8 août 2025 De 8h à 17h (Le CSS transmettra une convocation avec l'heure précise à chacun des enseignant(e)s de la liste de priorité)	Séance d'affectation du personnel enseignant – Mis en disponibilité et liste de priorité d'emploi (Centre de services scolaire, salles 016A, 016B et 029)